Service Public
Fédéral
**FINANCES**
FISCALITÉ

# Attestation du chercheur impatrié (RSICI)*

**(Loi-programme du 27.12.2021)**

Je confirme que je suis d'accord avec la demande d'application du régime spécial d'imposition pour **chercheurs impatriés (RSICI)** visé à l'art. 32/2 CIR 92, introduite par l'employeur mentionné à la page 1 du formulaire auquel cette attestation est jointe.

## Avant mon entrée en fonction ou ma mise à disposition en Belgique

Je confirme que je remplis les conditions suivantes.

Durant les 60 mois précédant mon entrée en fonction en Belgique :

☐ Je n'étais pas un résident de la Belgique au sens de l'article 2, § 1 , 1° CIR 92.
Mentionnez ci-dessous le/les pays où vous avez été résident fiscal durant cette période : **(1)**

☐ Je résidais à une distance d'au moins 150 kilomètres de la frontière belge.
Mentionnez ci-dessous la/les adresse(s) de résidence durant cette période, en précisant la distance par rapport à la frontière belge : **(2)**

☐ Je n'ai pas été soumis à l'impôt des non-résidents / personnes physiques (INR-pp) sur les revenus professionnels en Belgique.

## Après mon entrée en fonction ou ma mise à disposition en Belgique

*(Cochez une case)*

☐ J'ai transféré ma résidence fiscale sur le territoire belge et je suis soumis à l'impôt des personnes physiques (IPP).

☐ Je n'ai pas transféré ma résidence fiscale sur le territoire belge et je suis soumis à l'impôt des non-résidents - personnes physiques (INR-pp). **(3)**

* À compléter et à signer par le chercheur impatrié

Si vous êtes soumis à l'INR-pp et si vous êtes marié ou cohabitant légal, indiquez ci-dessous les coordonnées suivantes de votre partenaire : **(4)**

Numéro national : *(11 chiffres, sans espace, sans point, sans tiret)*

Numéro bis : *(11 chiffres, sans espace, sans point, sans tiret)*

Nom :

Prénom :

Date de naissance : *(JJ/MM/AAAA)*

Sexe : *(M - Homme / F - Femme /O - Autre)*

Adresse à l'étranger :

Rue, numéro, bte :

Code postal : Commune :

Pays :

Si je suis soumis à l'impôt des non-résidents - personnes physiques (INR-pp), je suis au courant que, chaque année, je dois tenir à la disposition du SPF Finances une attestation délivrée par l'État de résidence certifiant que je suis soumis à un impôt sur les revenus en tant que résident fiscal dans cet État.

J'ai également pris connaissance du fait que :

- le régime spécial d'imposition prend fin automatiquement après 60 mois à compter de l'entrée en fonction (prolongation possible de 3 années sous conditions) ou plus tôt si les conditions prévues à l'art 32/2 CIR 92 ne sont plus remplies.
- en cas de changement d'employeur pendant la période de 60 mois, le nouvel employeur doit introduire une nouvelle demande.

Date :

Nom : Prénom :

Signature : **(5)**

## Liste des documents à joindre

**(1) (2)** Afin de vérifier si vous remplissez cette condition, nous pouvons vous demander des pièces justificatives supplémentaires. Dans ce cas, nous vous contacterons.

**(3)** Une attestation délivrée par l'État de résidence certifiant que vous êtes soumis à un impôt sur les revenus en tant que résident fiscal dans cet état (**document obligatoire** si vous êtes soumis à l'impôt des non-résidents - personnes physiques (INR-pp)).

**(4)** Une preuve du mariage (ou contrat similaire) et une composition de ménage récente (uniquement si vous êtes soumis à l'impôt des non-résidents - personnes physiques (INR-pp)).

**(5)** Si un mandataire signe, joignez une copie du mandat que vous lui avez accordé.

**Remarque** : langues acceptées pour les annexes **(3)** et **(4)** : français, néerlandais, allemand ou anglais.